PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2013

Date de la convocation	22 février 2013
Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de membres présents	26
Nombre de membres absents représentés	1
Nombre de membres absents	2

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membre absent excusé représenté : Mme Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

01 - Débat d'orientation budgétaire 2013 – budget général,

02 - Vente de terrains à la C.C.I. pour l'agrandissement du C.F.A.,

03 - Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

04 - Délégation article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
Monsieur BRUYERE est désigné à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012 :
Aucune remarque n'est formulée sur le précédent procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2012.

N° 2013 / 02 / 01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013 – BUDGET GENERAL
(rapporteur : M. BRUYERE)

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le débat d'orientation budgétaire est notamment obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'objectif de ce débat est de discuter, sans avoir à délibérer, des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif et de donner des informations financières à l'assemblée délibérante.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

Monsieur BRUYERE a rappelé le montant des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de 2012 et des années précédentes. Il a précisé la situation de la dette au 31 décembre 2012. Il a donné les grandes orientations du budget primitif 2013.

Le Conseil municipal prend acte de la discussion relative au débat d'orientation budgétaire 2013.

N°2013 / 02 / 02 – VENTE DE TERRAINS A LA C.C.I POUR L'AGRANDISSEMENT DU C.F.A.
(rapporteur : M. le Maire)

Par délibération du 4 juillet 2012, le Conseil municipal se prononçait favorablement sur le principe de la cession d'une partie des terrains sur lesquels est construite la Maison de la Garrigue afin de permettre à la C.C.I. d'implanter sa nouvelle installation.
Ce découpage parcellaire devra laisser la Commune propriétaire de l'immeuble de la Maison de la Garrigue et devra garantir les servitudes nécessaires à son fonctionnement (accès par l'avenue Magellan et parking).

RAPPEL DU TEXTE DE LA DELIBERATION DU 04/07/2012

La Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) étudie actuellement un important projet d'agrandissement du centre de formation des apprentis installé sur la Z.A.C. du T.E.C. Ce projet répond aux besoins des métiers du tourisme, hôtellerie, agriculture, restauration, alimentation-santé ; la C.C.I. a fait parvenir en mairie une synthèse de son projet qui se présente comme suit :

Le projet s'est construit en réponse aux besoins des métiers du **Tourisme Hôtellerie**, **Agriculture Restauration, Alimentation-Santé** pour leur permettre de préparer le futur en offre, compétences et effectifs.

Il est issu du rapprochement des **3 réseaux consulaires** pour apporter une réponse globale en termes de développement du territoire grâce à une mise en synergie des secteurs de la restauration, de l'agriculture, et du tourisme.

Il poursuit quatre grands objectifs :

- **former des managers, potentiels créateurs, repreneurs de TPE, PME,**
- **apporter aux secteurs les compétences qui permettront leur développement,**
- **intensifier les échanges entre entreprises et centres de formation au service du développement de l'emploi et de la mise en œuvre d'expérimentations innovantes,**
- **contribuer à la structuration du territoire et à la promotion de son attractivité.**

Il consiste à créer en partenariat avec le **CFA Agricole de Rodilhan**, la **Mairie de Marguerittes** et en collaboration avec le **CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**, un cluster de l'apprentissage sur le site de la Maison de la Garrigue, à proximité du CFA de la CCI.

Cette localisation est favorable à l'émergence d'un pôle Hôtellerie-Tourisme-Restauration Agriculture-Alimentation-Santé innovant, de référence. Ce cluster de l'apprentissage repose sur le fonctionnement d'une **entreprise école gérée par les apprentis**. Elle s'appuiera sur la mise en œuvre d'un modèle économique autonome, privilégiant la sécurisation alimentaire dans le cadre de **circuits courts** et **l'utilisation des produits "Sud de France"**. Elle se caractérisera par l'ouverture sur l'**international**, **l'innovation pédagogique** et la prise en compte du **développement durable**.

L'espace est conçu à la fois pour faciliter l'apprentissage et accueillir du public, cultiver une partie de ce qui sera transformé sur place, mettre en œuvre des évènements, devenir **le lieu d'échanges des professionnels du THR et de l'agriculture** autour d'une plateforme de mise en relation favorisant les circuits courts. Il met

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

en valeur et facilite la commercialisation des produits et des savoir-faire **du territoire**. Il devient un lieu d'éducation au goût et au patrimoine culinaire. Il permet autour de la Maison de l'Olivier le développement d'une **attractivité touristique** entre les Arènes et le Pont du Gard.

Centre d'innovation, il accompagne et expérimente les réflexions autour de **l'alimentation de demain en lien avec la santé et la longévité** et développe les formations qui répondront dans l'avenir aux besoins des entreprises. Il est conçu **en réseau** avec les autres CFA, les universités, les pôles de compétitivité et de recherche.

Il œuvre à faire prendre conscience et provoquer des changements de comportement du public et des apprentis, favorisant l'écocitoyenneté, l'éco-consommation dans une attitude responsable, qui prend en compte les enjeux de l'entreprise et de l'environnement.

Ce cluster de l'apprentissage, décliné sous la forme d'un "éco-hameau" prouve dans un petit espace la possibilité d'accueillir un centre de formation, un outil de promotion de l'oléiculture et des produits du territoire, un espace de culture, un lieu d'échange, de partage, de démonstration et d'expérimentation pour les professionnels, **une plateforme circuits courts**.

Il sera la preuve de la mixité des publics dans une bonne cohabitation, favorisant les synergies, supposant le respect mutuel en expérimentant un **mini modèle économique autonome autogéré par les formés et reproductible.**

Son démarrage est prévu en septembre 2014. Il permettra d'accueillir d'ici 2016, **270 apprentis** et contrats de professionnalisation de plus dans les domaines THR et agriculture du CAP au Bac + 5.

Le gain de place réalisé au sein du CFA de la CCI de Nîmes donnera parallèlement la possibilité de continuer à développer ses effectifs en commerce, management et tertiaire du BAC au BAC +3 avec une prévision de plus **120** apprentis d'ici 2016.

De son côté, la Maison de la Garrigue, classée Site remarquable du goût, aborde plusieurs thèmes :

- le bioclimatique avec une maison à l'architecture Haute Qualité Environnementale,
- le terroir avec un musée entièrement dédié à l'olivier, symbole du climat méditerranéen,
- le paysage avec en garrigue, la Combe des Bourguignons, un site exceptionnel de pierres sèches mémoire de l'activité oléicole,
- le soutien à l'agriculture locale avec une boutique des produits du terroir et un accueil tous les vendredis de 18h à 19h d'une association pour le maintien de l'agriculture paysanne : l'Amap Mistral Le souffle Bio,
- le développement durable, avec des animations tout public d'éducation à l'environnement et au patrimoine.

Le Conseil Municipal,

- considérant la convergence et la complémentarité du projet présenté par la C.C.I. avec les objectifs de la Maison de la Garrigue,
- considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de Marguerittes de saisir l'opportunité d'un tel projet d'agrandissement du centre de formation des apprentis qui répond aux besoins des métiers du tourisme, hôtellerie, agriculture, restauration, alimentation-santé,

Est invité à se prononcer :

- sur le principe de la cession d'une partie des terrains sur lesquels est construite la maison de la Garrigue afin de permettre à la CCI d'implanter son bâtiment en accord avec la commune,
 - Etant entendu que ce découpage parcellaire laisserait la Commune propriétaire de l'immeuble de la Maison de la Garrigue et garantirait les servitudes nécessaires à son fonctionnement (accès à l'avenue Magellan et parking),

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

- sur le principe de la signature d'une convention partenariale utile au développement des deux entités concernées.

Par courrier, Monsieur le Président de la C.C.I. Nîmes a fait part à la Commune de l'intérêt que portait la Chambre Consulaire aux terrains situés autour de la Maison de la Garrigue. En effet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes-Bagnols-Uzès-le Vigan a délibéré, en séance plénière, le 25/10/2012 pour valider :

- l'achat du terrain au prix de 489 500 euros hors taxe,
- la signature d'une promesse de vente,
- la demande de permis de construire,
- la demande de 600 m² de S.H.O.N. (surface de plancher) complémentaires sur l'actuel terrain du C.F.A.,
- la signature d'une convention cadre régissant les modalités de fonctionnement entre le nouveau centre et la Maison de la Garrigue.

La municipalité est favorable à ce projet d'extension du centre de formation et à la rédaction d'une convention cadre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, considérant les diverses réunions et l'évaluation réalisée par France Domaine, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente correspondant (avec servitude d'accès et de parking) à intervenir pour la vente des terrains à la CCI ; les parcelles concernées sont les suivantes :**
 - **section BT – tout ou partie des parcelles n° 62, 63 , 84, 88, 157, 166, 184, 185, 187, 223, 225.**

- **de faire intervenir un géomètre pour distinguer précisément les emprises concernées par cette cession et procéder à un renumérotage cadastral,**

- **d'accepter l'estimation du service d'évaluation de France Domaine :**
 - **la partie située autour de la Maison de la Garrigue : 45 euros H.T. le m²,**
 - **le bassin de rétention : 22,50 euros H.T. le m².**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre relative au partenariat à instaurer avec la CCI autour du projet Cluster Village de l'apprentissage.**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile pour la réalisation de ce dossier**

N°2013 / 02 / 03 – DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
(rapporteur : M. MAYOR)

Le Conseil municipal a lancé la procédure de transformation du P.O.S. en P.L.U. par délibération n°2011/04/13 du 27 avril 2011 "PRESCRIPTION ET LANCEMENT DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) VALANT PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)" sur l'ensemble du territoire communal.

Conformément aux prescriptions de l'article L122-8 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire d'organiser un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), au sein du Conseil municipal ; ce débat du P.A.D.D. revêt la même forme qu'un débat d'orientation budgétaire donc ne nécessite pas de vote mais juste un procès-verbal. Un exemplaire de ce projet a été joint à la convocation des Conseillers Municipaux.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

La procédure de la révision du P.O.S. en P.L.U. de Marguerittes a bien été suivie (différentes réunions antérieures sur le P.A.D.D. : comité de pilotage, présentation en commission, réunion Personnes Publiques Associées, réunion publique…).

La séance du Conseil municipal concerne d'une part, la présentation de ce P.A.D.D., notamment ses grandes orientations et, d'autre part, le débat qui doit s'instaurer (les commentaires et observations seront consignés).

QUELQUES REPERES RELATIFS A LA PROCEDURE SUIVIE

- **Différentes phases de l'élaboration du P.L.U**. réalisées depuis la délibération du 27/04/2011 avec le concours :
 - du bureau d'étude ADELE/ SFI,
 - de EGIS EAU pour la réalisation d'une étude environnementale basée sur le Grenelle II de l'Environnement,
 - et du cabinet E&B en tant qu'assistant maîtrise d'ouvrage.
- **Différents travaux** ont été menés en Mairie dans le cadre de réunions de travail :
 - Comités de Pilotage : les 5/10/2011, 3/11/2011, 6/12/2011, 23/01/2012, 29/02/2012, 16/11/2012
 - réunions à la DREAL les 21/09/2012 et 19/12/2012 réalisées à cet effet depuis 2011.
- **Des supports d'information** ont été également présentés en Commission d'urbanisme le 10/10/2012 permettant de pouvoir apprécier l'orientation générale du futur P.L.U. et l'évolution prévisionnelle de la population de la Commune dans le respect des orientations du S.C.O.T.
- les **réunions de présentation** du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont eu lieu :
 - le 19/12/2012 en Mairie pour les Personnes Publiques Associées,
 - le 18/01/2013 pour les habitants de Marguerittes avec projection et exposition de panneaux.

ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D. A PRESENTER :

ORIENTATION I : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET AGRICOLE ET PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS

I.1 PROTEGER LA GARRIGUE MARGUERITTOISE AU NORD, ESPACE NATUREL REMARQUABLE
I.2 SAUVEGARDER ET VALORISER LA PLAINE AGRICOLE DE LA COSTIERE AU SUD
I.3 PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS

ORIENTATION II : VALORISER L'ENVELOPPE URBAINE EXISTANTE

II.1 RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS
II.2 AMELIORER ET VALORISER L'ESPACE PUBLIC POUR MIEUX LE PRATIQUER
II.3 MAINTENIR LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ECONOMIQUES

ORIENTATION III : PREPARER ET ACCOMPAGNER LES FUTURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAINS STRUCTURANTS

III.1 AMENAGER UNE NOUVELLE ZONE D'HABITAT, LE "QUARTIER DE LA GARE"
III.2 RENFORCER LE POIDS ECONOMIQUE DE MARGUERITTES PAR LE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ACTIPARC TEC II

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, notamment ses grandes orientations et du débat qui s'est instauré à la suite de cette présentation.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

DELEGATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **LISTE DES D.I.A. AYANT RECU UN AVIS NEGATIF**

SECTION	LIEU-DIT
CA n°272	25 rue du Verjus
AI n°306	3 rue d'Arbaud
AH n°246	16 rue du Moulin
BZ n°257	14 allée de l'Onyx
AH n°560	3 rue des Lauriers
AI n°674	5 rue des Tamaris
BO n°55	8 impasse des Cormorans
BD n°232	lieu-dit Montrodier
BS n°260 – 261 (lot 2)	567 avenue Clément Ader
BS n°260 – 261 (lot 8)	567 avenue Clément Ader
BS n°260 – 261 (lot 6)	567 avenue Clément Ader
AE n°273	15 avenue Mézeirac
7.000 m² à détacher des parcelles AX n°43 – 44	lieu-dit Peissines
CB n°81	35 rue Vincent
BZ n°268	19 rue des Diamants
AE n°424	6 bis impasse des Roses trémières
CA n°77	6 rue de Guirard

La séance est levée à 19 H 18.

Le Maire
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
1

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
22 février 2013

OBJET :

N°2013 / 02 / 01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 28 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membre absent excusé représenté : Mme Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le débat d'orientation budgétaire est notamment obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'objectif de ce débat est de discuter, sans avoir à délibérer, des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif et de donner des informations financières à l'assemblée délibérante.

Monsieur BRUYERE a rappelé le montant des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de 2012 et des années précédentes. Il a précisé la situation de la dette au 31 décembre 2012. Il a donné les grandes orientations du budget primitif 2013.

Le Conseil municipal prend acte de la discussion relative au débat d'orientation budgétaire 2013.

Pour le Maire absent et par délégation,
Denis BRUYERE,
Adjoint au Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire absent,
Denis BRUYERE,
Adjoint au Maire

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
1

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
22 février 2013

OBJET :

N°2013 / 02 / 02

VENTE DE TERRAIN A LA C.C.I. POUR L'AGRANDISSEMENT DU C.F.A.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 28 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membre absent excusé représenté : Mme Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 4 juillet 2012, le Conseil municipal se prononçait favorablement sur le principe de la cession d'une partie des terrains sur lesquels est construite la Maison de la Garrigue afin de permettre à la C.C.I. d'implanter sa nouvelle installation.
Ce découpage parcellaire devra laisser la Commune propriétaire de l'immeuble de la Maison de la Garrigue et devra garantir les servitudes nécessaires à son fonctionnement (accès par l'avenue Magellan et parking).

RAPPEL DU TEXTE DE LA DELIBERATION DU 04/07/2012

La Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) étudie actuellement un important projet d'agrandissement du centre de formation des apprentis installé sur la Z.A.C. du T.E.C. Ce projet répond aux besoins des métiers du tourisme, hôtellerie, agriculture, restauration, alimentation-santé ; la C.C.I. a fait parvenir en mairie une synthèse de son projet qui se présente comme suit :

Le projet s'est construit en réponse aux besoins des métiers du **Tourisme Hôtellerie**, **Agriculture Restauration, Alimentation-Santé** pour leur permettre de préparer le futur en offre, compétences et effectifs.

Il est issu du rapprochement des **3 réseaux consulaires** pour apporter une réponse globale en termes de développement du territoire grâce à une mise en synergie des secteurs de la restauration, de l'agriculture, et du tourisme.

Il poursuit quatre grands objectifs :

- **former des managers, potentiels créateurs, repreneurs de TPE, PME,**
- **apporter aux secteurs les compétences qui permettront leur développement,**
- **intensifier les échanges entre entreprises et centres de formation au service du développement de l'emploi et de la mise en œuvre d'expérimentations innovantes,**
- **contribuer à la structuration du territoire et à la promotion de son attractivité.**

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

Il consiste à créer en partenariat avec le **CFA Agricole de Rodilhan**, la **Mairie de Marguerittes** et en collaboration avec le **CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**, un cluster de l'apprentissage sur le site de la Maison de la Garrigue, à proximité du CFA de la CCI.

Cette localisation est favorable à l'émergence d'un pôle Hôtellerie-Tourisme-Restauration Agriculture-Alimentation-Santé innovant, de référence. Ce cluster de l'apprentissage repose sur le fonctionnement d'une **entreprise école gérée par les apprentis**. Elle s'appuiera sur la mise en œuvre d'un modèle économique autonome, privilégiant la sécurisation alimentaire dans le cadre de **circuits courts** et **l'utilisation des produits "Sud de France"**. Elle se caractérisera par l'ouverture sur l**'international**, **l'innovation pédagogique** et la prise en compte du **développement durable**.

L'espace est conçu à la fois pour faciliter l'apprentissage et accueillir du public, cultiver une partie de ce qui sera transformé sur place, mettre en œuvre des évènements, devenir **le lieu d'échanges des professionnels du THR et de l'agriculture** autour d'une plateforme de mise en relation favorisant les circuits courts. Il met en valeur et facilite la commercialisation des produits et des savoir-faire **du territoire**. Il devient un lieu d'éducation au goût et au patrimoine culinaire. Il permet autour de la Maison de l'Olivier le développement d'une **attractivité touristique** entre les Arènes et le Pont du Gard.

Centre d'innovation, il accompagne et expérimente les réflexions autour de **l'alimentation de demain en lien avec la santé et la longévité** et développe les formations qui répondront dans l'avenir aux besoins des entreprises. Il est conçu **en réseau** avec les autres CFA, les universités, les pôles de compétitivité et de recherche.

Il œuvre à faire prendre conscience et provoquer des changements de comportement du public et des apprentis, favorisant l'écocitoyenneté, l'éco-consommation dans une attitude responsable, qui prend en compte les enjeux de l'entreprise et de l'environnement.

Ce cluster de l'apprentissage, décliné sous la forme d'un "éco-hameau" prouve dans un petit espace la possibilité d'accueillir un centre de formation, un outil de promotion de l'oléiculture et des produits du territoire, un espace de culture, un lieu d'échange, de partage, de démonstration et d'expérimentation pour les professionnels, **une plateforme circuits courts**.

Il sera la preuve de la mixité des publics dans une bonne cohabitation, favorisant les synergies, supposant le respect mutuel en expérimentant un **mini modèle économique autonome autogéré par les formés et reproductible.**

Son démarrage est prévu en septembre 2014. Il permettra d'accueillir d'ici 2016, **270 apprentis** et contrats de professionnalisation de plus dans les domaines THR et agriculture du CAP au Bac + 5.

Le gain de place réalisé au sein du CFA de la CCI de Nîmes donnera parallèlement la possibilité de continuer à développer ses effectifs en commerce, management et tertiaire du BAC au BAC +3 avec une prévision de plus **120** apprentis d'ici 2016.

De son côté, la Maison de la Garrigue, classée Site remarquable du goût, aborde plusieurs thèmes :

- le bioclimatique avec une maison à l'architecture Haute Qualité Environnementale,
- le terroir avec un musée entièrement dédié à l'olivier, symbole du climat méditerranéen,
- le paysage avec en garrigue, la Combe des Bourguignons, un site exceptionnel de pierres sèches mémoire de l'activité oléicole,
- le soutien à l'agriculture locale avec une boutique des produits du terroir et un accueil tous les vendredis de 18h à 19h d'une association pour le maintien de l'agriculture paysanne : l'Amap Mistral Le souffle Bio,
- le développement durable, avec des animations tout public d'éducation à l'environnement et au patrimoine.

Le Conseil Municipal,

- considérant la convergence et la complémentarité du projet présenté par la C.C.I. avec les objectifs de la Maison de la Garrigue,
- considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de Marguerittes de saisir l'opportunité d'un tel projet d'agrandissement du centre de formation des apprentis qui répond aux besoins des métiers du tourisme, hôtellerie, agriculture, restauration, alimentation-santé,

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

Est invité à se prononcer :

- sur le principe de la cession d'une partie des terrains sur lesquels est construite la maison de la Garrigue afin de permettre à la CCI d'implanter son bâtiment en accord avec la commune,
 - Etant entendu que ce découpage parcellaire laisserait la Commune propriétaire de l'immeuble de la Maison de la Garrigue et garantirait les servitudes nécessaires à son fonctionnement (accès à l'avenue Magellan et parking),
- sur le principe de la signature d'une convention partenariale utile au développement des deux entités concernées.

Par courrier, Monsieur le Président de la C.C.I. Nîmes a fait part à la Commune de l'intérêt que portait la Chambre Consulaire aux terrains situés autour de la Maison de la Garrigue. En effet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes-Bagnols-Uzès-le Vigan a délibéré, en séance plénière, le 25/10/2012 pour valider :

- l'achat du terrain au prix de 489 500 euros hors taxe
- la signature d'une promesse de vente,
- la demande de permis de construire,
- la demande de 600 m² de S.H.O.N. (surface de plancher) complémentaires sur l'actuel terrain du C.F.A.,
- la signature d'une convention cadre régissant les modalités de fonctionnement entre le nouveau centre et la Maison de la Garrigue.

La municipalité est favorable à ce projet d'extension du centre de formation et à la rédaction d'une convention cadre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, considérant les diverses réunions et l'évaluation réalisée par France Domaine, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente correspondant (avec servitude d'accès et de parking) à intervenir pour la vente des terrains à la CCI ; les parcelles concernées sont les suivantes :**
 - **section BT – tout ou partie des parcelles n°62, 63 , 84, 88, 157, 166, 184, 185, 187, 223, 225.**

- **de faire intervenir un géomètre pour distinguer précisément les emprises concernées par cette cession et procéder à un renumérotage cadastral,**

- **d'accepter l'estimation du service d'évaluation de France Domaine :**
 - **la partie située autour de la Maison de la Garrigue : 45 euros H.T. le m²,**
 - **le bassin de rétention : 22,50 euros H.T. le m².**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre relative au partenariat à instaurer avec la CCI autour du projet Cluster Village de l'apprentissage.**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile pour la réalisation de ce dossier**

Pour le Maire absent et par délégation,
Denis BRUYERE,
Adjoint au Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire absent,
Denis BRUYERE,
Adjoint au Maire

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
1

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
22 février 2013

OBJET :

N°2013 / 02 / 03

DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 28 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, MM. André PERROUD, Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membre absent excusé représenté : Mme Mauricette DUMARTINEIX (pouvoir à Mme ALMANRIC).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil municipal a lancé la procédure de transformation du P.O.S. en P.L.U. par délibération n°20 11/04/13 du 27 avril 2011 "PRESCRIPTION ET LANCEMENT DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) VALANT PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)" sur l'ensemble du territoire communal.

Conformément aux prescriptions de l'article L122-8 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire d'organiser un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), au sein du Conseil municipal ; ce débat du P.A.D.D. revêt la même forme qu'un débat d'orientation budgétaire donc ne nécessite pas de vote mais juste un procès-verbal. Un exemplaire de ce projet a été joint à la convocation des Conseillers Municipaux.

La procédure de la révision du P.O.S. en P.L.U. de Marguerittes a bien été suivie (différentes réunions antérieures sur le P.A.D.D. : comité de pilotage, présentation en commission, réunion Personnes Publiques Associées, réunion publique…).
La séance du Conseil municipal concerne d'une part, la présentation de ce P.A.D.D., notamment ses grandes orientations et, d'autre part, le débat qui doit s'instaurer (les commentaires et observations seront consignés).

QUELQUES REPERES RELATIFS A LA PROCEDURE SUIVIE

- **Différentes phases de l'élaboration du P.L.U**. réalisées depuis la délibération du 27/04/2011 avec le concours :
 - du bureau d'étude ADELE/ SFI,
 - de EGIS EAU pour la réalisation d'une étude environnementale basée sur le Grenelle II de l'Environnement,
 - et du cabinet E&B en tant qu'assistant maîtrise d'ouvrage.
- **Différents travaux** ont été menés en Mairie dans le cadre de réunions de travail :
 - Comités de Pilotage : les 5/10/2011, 3/11/2011, 6/12/2011, 23/01/2012, 29/02/2012, 16/11/2012

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488

- réunions à la DREAL les 21/09/2012 et 19/12/2012 réalisées à cet effet depuis 2011.

- **Des supports d'information** ont été également présentés en Commission d'urbanisme le 10/10/2012 permettant de pouvoir apprécier l'orientation générale du futur P.L.U. et l'évolution prévisionnelle de la population de la Commune dans le respect des orientations du S.C.O.T.
- les **réunions de présentation** du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont eu lieu :
 - le 19/12/2012 en Mairie pour les Personnes Publiques Associées,
 - le 18/01/2013 pour les habitants de Marguerittes avec projection et exposition de panneaux.

ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D. A PRESENTER :

ORIENTATION I : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET AGRICOLE ET PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS
I.1 PROTEGER LA GARRIGUE MARGUERITTOISE AU NORD, ESPACE NATUREL REMARQUABLE
I.2 SAUVEGARDER ET VALORISER LA PLAINE AGRICOLE DE LA COSTIERE AU SUD
I.3 PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS

ORIENTATION II : VALORISER L'ENVELOPPE URBAINE EXISTANTE
II.1 RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS
II.2 AMELIORER ET VALORISER L'ESPACE PUBLIC POUR MIEUX LE PRATIQUER
II.3 MAINTENIR LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ECONOMIQUES

ORIENTATION III : PREPARER ET ACCOMPAGNER LES FUTURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAINS STRUCTURANTS
III.1 AMENAGER UNE NOUVELLE ZONE D'HABITAT, LE "QUARTIER DE LA GARE"
III.2 RENFORCER LE POIDS ECONOMIQUE DE MARGUERITTES PAR LE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ACTIPARC TEC II

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, notamment ses grandes orientations et du débat qui s'est instauré à la suite de cette présentation.

Pour le Maire absent et par délégation,
Denis BRUYERE,
Adjoint au Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire absent,
Denis BRUYERE,
Adjoint au Maire

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35488